

AVANTAGES PAR SECTEUR

AGRICULTURE

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis pourrait favoriser la création d'une industrie agro-alimentaire d'exportation plus forte et plus diversifiée, en raison surtout d'un meilleur accès et d'une plus grande prévisibilité du marché étasunien. L'Accord de libre-échange élimine graduellement tous les droits de douane ainsi qu'un vaste éventail d'obstacles non tarifaires s'appliquant à l'agriculture. Il sauvegarde également le système de commercialisation dont jouissent les produits agricoles canadiens et fournit une marge de jeu suffisante pour permettre l'introduction d'un nouveau système d'encadrement de l'offre conforme aux droits et obligations définis par le GATT. Certains produits et certaines entreprises de transformation alimentaire devront subir des rajustements mais, globalement, l'agro-industrie et l'industrie alimentaire devraient bénéficier de l'existence de l'Accord.

Dans le secteur agricole, les principaux effets de l'Accord sont les suivants :

- possibilités d'exportation accrues d'huile de navette, d'huile de soya, de froment (blé) de haute qualité, d'avoine ainsi que de farine et de froment à pâtes;
- débouchés d'exportation accrus pour les animaux de boucherie finis de haute qualité ainsi que pour le boeuf et le porc également de haute qualité. Éventuelles possibilités accrues d'importation de bovins d'engraissement pour accroître les cheptels canadiens et, ce faisant en augmenter la productivité et accroître le marché intérieur des céréales fourragères;
- aucun effet sur le système d'encadrement de l'offre des produits laitiers n'est à prévoir. Les contrôles à l'importation dont une vaste gamme de produits laitiers font actuellement l'objet ont été maintenus et parfois élargis;
- dans le domaine de l'horticulture, on doit prévoir des avantages pour un certain nombre de produits, le statut quo pour le plus grand nombre et certains ajustements pour un très petit nombre d'entre eux (les raisins, par exemple). On doit surtout prévoir un accès plus sûr au marché des États-Unis pour les pommes de terre de table et les pommes de terre transformées ainsi qu'une demande plus forte sur le marché étasunien pour les différentes variétés de choux (brocoli, choux de Bruxelles et chou-fleur), les navets, les oignons et les condiments, le maïs sucré et les concombres de serre anglais;
- il n'y a pas de changement à prévoir dans les recettes de la vente des produits primaires du secteur de la volaille et des oeufs en raison de la réduction des droits de douane puisque les contrôles à l'importation sont maintenus, encore que les contingents à l'importation des poulets, des dindes et des oeufs seront légèrement augmentés au profit des entreprises de transformation alimentaire.